

Commission Fédérale des Arbitres



Direction Technique de l'Arbitrage

Section "Lois du Jeu"

- Modifications Règlementaires – Juillet 2017 -

Modifications aux Lois du Jeu 2017



***Des ajustements par rapport
aux nombreuses modifications de 2016***

Généralités

Modifications possibles de "certaines sections organisationnelles des Lois du Jeu pour le football dont les Fédérations sont responsables"

- *Durée de deux périodes de prolongations égales*
- *Exclusions temporaires (prisons) à la place de certaines ou tous les motifs d'avertissement*

Loi 3 – Joueurs

Nombre de remplacements

ARTICLE 28 - REMPLACEMENT DES JOUEURS

Il peut être procédé au remplacement de trois joueurs ou joueuses au cours de toutes les rencontres.

Dans toutes les compétitions du District, les joueurs ou joueuses remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre, en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain. Lorsque le règlement de la compétition autorise l'inscription de plus de 14 joueurs sur la feuille de match, seuls les 3 premiers remplaçants entrés en jeu peuvent continuer à pratiquer le système des remplacements multiples.

Toutefois, et pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle, est limité à deux par équipe.

Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses, figurant sur la feuille de match, seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre.

L'arbitre devra noter sur la feuille de match à quelle minute de la première ou deuxième période sont entrés en jeu, pour la première fois, les remplaçants (catégorie seniors uniquement).

Loi 3 – Joueurs

Identification des joueurs (1/2)

- *Identification via la Feuille de Match Informatisée*
- *À défaut, présentation de licences dématérialisées via "footclubs Compagnon"*

Loi 3 – Joueurs

Identification des joueurs (2/2)

- **À défaut, présentation d'une ou plusieurs licences imprimées en début de saison par le club, sur papier libre. Dans ce cas :**
 - ***Pas nécessaire de présenter un certificat médical ni la demande de licence complétée dans la partie relative au contrôle médical***
 - ***L'arbitre doit se saisir de cette licence imprimée et l'envoyer avec son rapport même si le club adverse ne dépose pas de réserve***
- **À défaut de licence imprimée, possibilité de présenter, comme auparavant :**
 - ***Une pièce d'identité avec photo (ou la copie si elle permet d'identifier = pièce non officielle)***
 - ***La demande licence de la saison en cours avec la partie contrôle médical complétée ou un certificat médical de non contre-indication***
 - ***Si une pièce non officielle est présentée : saisie par l'arbitre uniquement en cas de réserve***

Loi 3 – Joueurs

Procédure de remplacement

- ➡ ***S'achève au moment où le remplaçant pénètre sur le terrain***
- ➡ ***Joueur sorti devient un remplacé***
- ➡ ***Remplaçant devient joueur et peut procéder à toute remise en jeu***

➡ ***Formulation plus claire (aucun changement en termes d'application pratique)***



Loi 3 – Joueurs

Permutation avec le gardien de but

Sans l'accord de l'arbitre

- ***Laisser le jeu se poursuivre***
- ***Avertir les deux joueurs au 1^{er} arrêt de jeu sauf :***
 - ***Si la permutation a eu lieu à la mi-temps (y compris la mi-temps des prolongations)***
 - ***Ou pendant la période entre la fin du match et le début des prolongations et/ou les tirs au but***

Loi 3 – Joueurs

Joueur hors du terrain

Regagne le terrain sans l'autorisation de l'arbitre

- ☞ **Interrompre le jeu** (mais pas immédiatement si le joueur n'entrave pas le déroulement du jeu **ou un officiel de match** ou si la règle de l'avantage peut être appliqué)

☞ ...

Si l'arbitre arrête le jeu

- ☞ **Si interférence : coup franc direct à l'endroit de l'interférence**
- ☞ **Si pas d'interférence : coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon**

Loi 3 – Joueurs

But marqué avec personne supplémentaire sur le terrain

But marqué par une équipe comportant une personne supplémentaire

☞ *Un joueur, un remplaçant, un joueur remplacé, un joueur exclu ou un officiel de l'équipe marque le but :*

☞ *But refusé. C.F.D à l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire*

Loi 4 – Equipements des joueurs

Couvre-chefs

Casquette du gardien de but

👉 *Les contraintes de la Loi 4 sur les couvre-chefs ne concernent pas cet équipement*



Loi 4 – Equipements des joueurs

Systèmes de communication électronique

Les joueurs y compris les remplaçants et les remplacés

👉 ***Ne sont pas autorisés à porter ou à utiliser*** tout forme de système électronique ou de communication

Les Officiels d'équipe

👉 ***Ne peuvent utiliser aucune forme de système de communication électronique***

➤ ***sauf lorsque cela implique directement le bien-être ou la sécurité des joueurs***

👉 **Les décisions de l'arbitre sur des faits en relations avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match.**

➤ *Les décisions de l'arbitre et de tous les autres officiels de match doivent toujours être respectées*

L'arbitre est habilité à infliger des cartons jaunes et rouges et...

☞ ... lorsque le règlement de la compétition l'autorise, à exclure temporairement un joueur, à partir du moment...

☞ **Approbation d'un protocole par la Fédération Nationale respectant des directives :**

- ☞ Réservées aux joueurs
- ☞ Signal de l'arbitre
- ☞ Durée de l'exclusion temporaire
- ☞ Zone d'exclusion temporaire
- ☞ Faute commise pendant une exclusion temporaire
- ☞ Autres mesures disciplinaires
- ☞ Système d'exclusion temporaire (pour tout ou partie des motifs d'avertissement)

➡ **Prendre des mesures à l'encontre des officiels d'équipe qui n'auraient pas un comportement responsable et les exclure du terrain et de ses abords immédiats**

➤ **Un officiel d'équipe médical peut rester si l'équipe ne dispose d'aucune autre personne du corps médical et peut intervenir si un joueur a besoin d'une assistance médicale**

Loi 7 – Durée du match

Mi-temps

👉 ***Les joueurs ont le droit à une pause entre les deux périodes ne dépassant pas 15 minutes***

➤ ***Une courte pause rafraichissements est autorisée à la mi-temps des prolongations***

Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Coup d'envoi

A chaque coup d'envoi

☞ **Tous les joueurs, à l'exception du joueur donnant le coup d'envoi, doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain**

Il est possible de marquer un but à l'adversaire directement sur coup d'envoi

➤ **Si le ballon entre directement dans le but de l'exécutant, un corner est accordé à l'adversaire**

Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

Procédure **avant** le début des tirs au but

☞ **Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but**

➤ **Peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou,**

➤ **Si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel**

➤ **Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir**

Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

Procédure **pendant** le début des tirs au but

👉 *Le tir est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu **pour une faute ; le tireur ne peut rejouer le ballon.***

👉 *Gardien commettant une faute obligeant le tir à être à nouveau exécuté :*

👉 *Avertissement au gardien*

Loi 10 – Déterminer le résultat d'un match

Procédure **pendant** le début des tirs au but

Tireur sanctionné pour une faute commise après que l'arbitre a signalé que le tir doit être exécuté

- ➡ *Tir considéré comme raté*
- ➡ *Avertissement au tireur*

Gardien et tireur commettant une faute en même temps

- ➡ *Tir manqué ou repoussé :*
 - *Tir à nouveau exécuté. Avertissement aux deux joueurs*
- ➡ *Tir marqué :*
 - *But refusé, tir considéré comme raté. Avertissement uniquement au tireur*

Loi 11 – Hors-jeu

Infraction de hors-jeu

"Repousser le ballon"

☞ **Consiste à intercepter, *ou à tenter d'intercepter*, le ballon qui se dirige vers le but avec n'importe quelle partie du corps à l'exception des mains ou des bras (sauf le gardien dans sa SdR)**

Loi 11 – Hors-jeu

Infraction de hors-jeu

Joueur revenant d'une position de hors-jeu ou se trouvant en position de hors-jeu

👉 ***Se trouvant sur le chemin d'un adversaire et interfère avec le mouvement de l'adversaire vers le ballon :***

- 👉 ***Considéré comme une infraction de hors-jeu si cela influence la capacité d'un adversaire à jouer ou disputer le ballon***
- 👉 ***Si le joueur entrave la progression d'un adversaire et fait obstacle à la progression d'un adversaire (ex : bloque l'adversaire), la faute doit être sanctionnée conformément à la Loi 12***

Loi 11 – Hors-jeu

Infraction de hors-jeu

Joueur en position de hors-jeu se dirigeant vers le ballon avec l'intention de le jouer

👉 ***Est victime d'une faute avant de le jouer ou de tenter de le jouer, ou avant de disputer le ballon à un adversaire :***

👉 ***La faute est sanctionnée car elle s'est produite avant l'infraction de hors-jeu***

Loi 11 – Hors-jeu

Infraction de hors-jeu

Faute commise contre un joueur en position de hors-jeu

👉 ***Qui joue déjà ou tente déjà de jouer le ballon, ou qui le dispute à un adversaire :***

👉 ***L'infraction de hors-jeu est sanctionnée car elle s'est produite avant la faute***

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Application de l'avantage

- ***Pas d'application dans les situations impliquant une faute grossière, un acte de brutalité ou une faute passible d'un second avertissement à moins qu'une occasion de but manifeste ne se dessine auquel cas :***
 - ***Exclusion au prochain arrêt à moins que le joueur joue ou dispute le ballon ou interfère avec un adversaire***
 - ***Auquel cas, interruption du jeu, exclusion et coup franc indirect***
- ***À moins que le joueur n'ait commis une faute plus grave***

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Coup franc indirect

Ajout d'un 5^{ème} cas de C.F.I. Lorsque le joueur :

➡ ***Manifeste sa désapprobation en tenant des propos ou fait des gestes blessants, injurieux ou grossiers, ou d'autres infractions orales***

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Avertissement...

... pour comportement antisportif

☞ ...

- ☞ *Touche le ballon de la main pour interférer dans une attaque prometteuse ou la fait échouer*
- ☞ *Commet une faute pour interférer dans une attaque prometteuse ou la faire échouer, sauf lorsque l'arbitre accorde un penalty pour une faute où le joueur a tenté de jouer le ballon*

☞ ...

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Célébration d'un but

Un joueur doit être averti si :

- *Il grimpe sur les grilles entourant le terrain et/ou s'approche des spectateurs d'une telle façon qu'il entraîne des problèmes de sécurité*
- *Il fait des gestes provocateurs, moqueurs ou offensants ou agit de façon provocatrice, moqueuse ou offensante*
- *Il recouvre sa tête ou son visage d'un masque ou autre article analogue*
- *Il enlève son maillot ou s'en recouvre la tête*

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Fautes passibles d'exclusion

☞ ...

☞ **Empêche de marquer un but** ou **annihile une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant globalement vers le but du joueur fautif** en commettant une faute passible d'un coup

☞ ...

Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste

☞ **Faute commise entraînant un penalty :**

☞ **Avertissement au fautif s'il a tenté de jouer le ballon**

☞ **Exclusion dans tous les autres cas (tenir, tirer ou pousser, aucune possibilité de jouer le ballon, etc.)**

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Lancer

Faute liée à un jet d'objet (ou de ballon)

➔ **Dans tous les cas, l'arbitre doit prendre la mesure disciplinaire appropriée :**

- ➔ **Imprudence : avertir le fautif pour comportement antisportif**
- ➔ **Violence : exclure le fautif pour acte de brutalité**

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Reprise du jeu

Après des fautes et incorrections > **Ballon en jeu**

- ☞ Joueur commet une faute contre un officiel de match, un joueur, un remplaçant, un remplacé, un exclu adverse, un officiel d'équipe >>> se trouvant hors du terrain
- ☞ OU un remplaçant, un remplacé, un exclu, un officiel d'équipe commet une faute contre, ou interfère avec, un adversaire ou un officiel de match en dehors du terrain :
 - ☞ Coup franc direct exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute ou l'interférence a été commise
 - ☞ Si la faute est passible d'un coup franc direct et si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du fautif, l'arbitre accordera un penalty

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Reprise du jeu

Après des fautes et incorrections > Ballon en jeu

- ☞ ***Si un joueur – situé à l'intérieur ou à l'extérieur du terrain – jette un objet (y compris le ballon) sur un **joueur, remplaçant, remplacé, exclu adverse, officiel d'équipe, officiel de match ou sur le ballon** :***
 - ☞ ***Coup franc direct selon l'endroit où l'objet a touché ou aurait pu toucher la personne ou le ballon***
 - ☞ ***Si l'endroit est en dehors du terrain, le coup franc est exécuté sur le point de la limite la plus proche***
 - ☞ ***Si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation du fautif, l'arbitre accordera un penalty***

Loi 12 – Fautes et Incorrections

Reprise du jeu

Après des fautes et incorrections > Ballon en jeu

➔ *Un remplaçant, remplacé, exclu, joueur se trouvant temporairement hors du terrain, officiel d'équipe :*

- ➔ *Jette de la main ou du pied un objet sur le terrain*
- ➔ *Conséquence = interférence (avec le jeu, adversaire, officiel de match)*
- ➔ *Reprise du jeu : coup franc direct ou penalty*
 - ➔ *À l'endroit où l'objet a interféré avec le jeu ou*
 - ➔ *À l'endroit où il a touché ou aurait pu toucher l'adversaire, l'officiel de match ou le ballon*

Loi 13 – Coups francs

Infractions et Sanctions

Coup franc pour la défense dans sa SdR

- ☞ *Si des adversaires sont encore dans la surface et n'ont pas eu le temps de sortir = laisser jouer*
- ☞ *Si un adversaire est dans la SdR lors de l'exécution ou entre dans la SdR avant que le ballon ne soit en jeu et touche ou dispute le ballon avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur, le coup franc doit être retiré.*

Loi 14 - Penalty

Procédure

Temps supplémentaire pour un penalty en fin de temps réglementaire

- **Le penalty est terminé lorsque, après l'exécution du tir :**
 - *Le ballon arrête de bouger*
 - *Le ballon est hors du jeu*
 - *Le ballon est joué par tout joueur (y compris le tireur) autre que le gardien qui défend*
 - *L'arbitre arrête le jeu pour une faute commise par le tireur ou l'équipe du tireur*

- **Si un défenseur ou le gardien de but commet une faute :**
 - *Penalty raté ou repoussé = penalty à retirer*

Loi 14 - Penalty

Fautes commises entre le coup de sifflet et le botté

	Résultat du penalty	
	BUT	Pas de BUT
Empiètement d'un joueur attaquant	A retirer	C.F.I.
Empiètement d'un joueur en défense	But	A retirer
Faute du gardien de but	But	A retirer + avertissement pour le gardien
Ballon botté vers l'arrière	C.F.I.	
Feinte illégale	C.F.I. et avertissement au tireur	
Mauvais tireur	C.F.I. et avertissement pour le mauvais tireur	
Gardien et tireur au même moment	C.F.I. + Avertissement au tireur	A retirer + Avertissement aux 2 joueurs



Loi 14 - Penalty

Infractions et sanctions

Après le botté vers l'avant

➡ **Ballon entre en contact avec un agent extérieur :**

➡ *Penalty à retirer*

➡ *Sauf si :*

➡ *Le ballon va entrer dans le but et l'interférence n'empêche pas le gardien ou un défenseur de jouer le ballon.*

➡ *But accordé - Coup d'envoi (même si le ballon a été touché), à moins que le ballon n'entre dans le but adverse*

Loi 16 – Coup de pied de but

2 – Infractions et sanctions

- ➡ Un adversaire se trouve dans la surface de réparation lorsque le coup de pied de but est exécuté, **ou entre dans la surface de réparation avant que le ballon ne soit en jeu :**
- Touche ou dispute le ballon avant qu'il n'ait touché un autre joueur :
 - Coup de pied de but à retirer



Merci de votre Attention !

Section « Lois du Jeu »

- Modifications aux Lois du Jeu – Juillet 2017 –



vendredi 10 mars 2017 - 13:30

Les Statuts et les Règlements de la FFF pour la saison 2017-2018.

LES STATUTS

- Statuts de la FFF (2017-2018)
Dispositions annexes aux Statuts de la FFF, statuts-types des Ligues et des Districts (2017-2018)

LES RÈGLEMENTS

- Règlement Intérieur de la FFF (2017-2018)
Convention entre la FFF et la LFP (2017-2018)
Annexe à la Convention entre la FFF et la LFP - DNCG (2017-2018)
Protocole d'accord financier entre la FFF et la LFP (2017-2018)
- Règlements Généraux de la FFF (2017-2018)
Annexe 1 - Guide de procédure pour la délivrance des licences (2017-2018)
Annexe 2 - Règlement Disciplinaire et Barème des sanctions de référence pour comportement antisportif (2017-2018)
Annexe 3 - Rémunération des joueurs amateurs (2017-2018)
Annexe 4 - Règlement Fédéral de lutte contre le dopage (2017-2018)
Annexe 5 - Dispositions financières (2017-2018)
Annexe 6 - Réglementation de la pratique des jeunes et des féminines (2017-2018)
- Circulaire Foot Animation - AG LFA du 9 février 2013
Annexe 7 - Règlement de la Commission Fédérale Médicale (2017-2018)
Annexe 8 - Charte Éthique du Football (2017-2018)
Annexe 9 - Manuel national pour Footors de la Licence UEFA Club (2017-2018)
Annexe 10 - Licence Club Fédéral (2017-2018)
- Règlement du Label Jeunes (2016-2017)
Annexe 11 - Formation des Acteurs du Football (2017-2018)
- Règlement des agents sportifs (2017-2018)
- Règlement des pôles Espoirs et des sections sportives scolaires Elite (2017-2018)

EN TÊTE
La Commission Paritaire de la CONMF a validé...

U19 VICTOIRE FACE AU QUÉBEC (3-0)
Les joueurs de Bernard Donohue se sont imposés...

FFF CLUBS AMATEURS
1000 EMPLOIS D'AVENIR

Article 141 des Règlements Généraux

*Obligation d'utilisation de la F.M.I sur les
compétitions fédérales*

Vérfications des licences

Cas n°1

Utilisation de la F.M.I

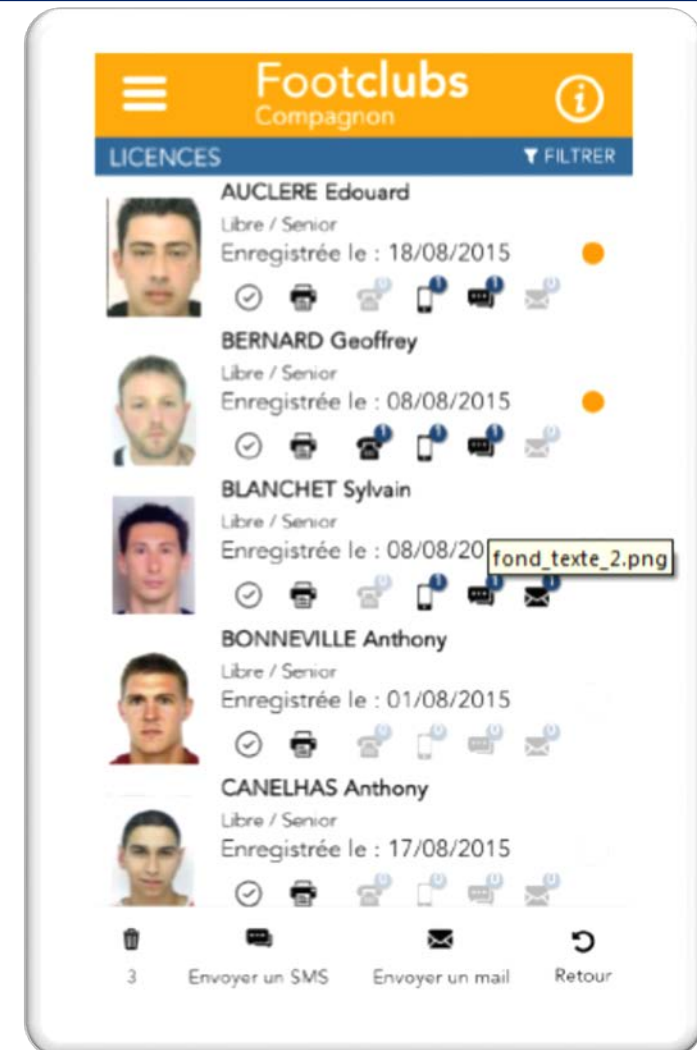
=

Vérfication des licences sur la tablette

Vérfications des licences

Cas n°2

**Utilisation de la feuille de
match papier
=
Vérification des licences sur
l'outil
Footclubs compagnon**














Vérfications des licences

Cas n°3

Utilisation de la feuille de
match papier
=
Impression par le club
d'une ou plusieurs licences
sur papier libre

BOULOGNE BILLANCOURT AC - 500051 Edition licences*

Photo	Nom Prénom	Date Nals.	Nat.	Licence	Sous-Catégorie	Date Enreg.	Etat
	BAQUE Hugo	21/07/1989	F	2558637056	Libre / Senior	01/07/2017	Validée
	BENMUSSA Philippe	09/04/1969	F	2328092057	Libre / Vétérán	01/07/2017	Validée
	BOUDECHICHE Youcef MUTATION jusqu'au 07/07/2018 Dernier club quitté : 2016 ISSY LES MOULINEAUX F.C	03/05/1996	F	2543583220	Libre / Senior	07/07/2017	Non validée
	BOUYER Kristian Kevin	15/07/1987	F	2308087029	Libre / Senior	10/07/2017	Validée
	BRESSOLETTE Pierre	04/12/1974	F	2545653037	Libre / Vétérán	01/07/2017	Validée
	CHOUMANE Youssef	07/01/1966	F	2300513328	Libre / Vétérán	03/07/2017	Validée
	DAVID Gheorghe Dan	31/08/1975	F	2546055590	Libre / Vétérán	01/07/2017	Validée
	DEMANGEL Guillaume	23/10/1992	F	2388051235	Libre / Senior	13/07/2017	Validée
	DESHAYES Nathan	17/12/1997	F	2543440124	Libre / Senior	01/07/2017	Validée
	DIARRA Bilal	16/07/1996	F	2338160659	Libre / Senior	01/07/2017	Validée
	ETIENNE Arthur	16/10/1997	F	2338146645	Libre / Senior	24/07/2017	Non validée

Vérfications des licences

Cas n°3

➔ Ce que l'arbitre doit faire (obligatoire)

- ➔ Se saisir de la ou des licences imprimées par le club***
- ➔ La ou les transmettre à l'organisme qui gère la compétition***
- ➔ Avec un rapport circonstancié***

SAUF pour les joueurs sous contrat pro (article 149 point 3) :

Le cas échéant, pour les joueurs sous contrats L.F.P., le club présente la liste des joueurs concernés ou leurs licences dématérialisées, qu'il imprime depuis le logiciel Isyfoot.

Vérfications des licences

Cas n°4

Utilisation de la feuille de match papier

=

Présentation d'une pièce d'identité officielle + demande de licence avec partie médicale validée



JOUEUR / DIRIGEANT		DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2017-2018	
Nom du club : FC Gobelins		N° d'affiliation du club : 523264	
<p>A remplir intégralement En cas de première demande, fournir une photo d'identité. Pour les autres demandes, vérifier le statut de la photo dans FC927CLUBS.</p>			
<p>IDENTITÉ NOM : AKASSOU Sexe : <input checked="" type="checkbox"/> M / <input type="checkbox"/> F PRÉNOM : JOHANNE Nationalité : FR / UE / ETR Né(e) le : 27/03/96 Ville de naissance : TRECHVILLE CÔTE D'IVOIRE Adresse (1) : 15 Rue Armand Goulet Pays de résidence : FRANCE CP : 94800 Ville : VILLEJUIF Téléphones : fixe _____ Email (1) : _____ mobile 07 83 83 32 64</p> <p>(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (lien espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.</p>		<p>ATTENTION NOUVEAUTÉ !!! Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017, il reste valable pour cette saison à condition de répondre à l'auto-questionnaire médical disponible sur le site fff.fr (https://www.fff.fr/e/faq-ii.pdf) ou auprès de votre club. Dans tous les autres cas, vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.</p> <p>Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance de ce questionnaire et j'atteste avoir :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires. <input type="checkbox"/> répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.</p>	
<p>CATÉGORIE(S) Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) : Dirigeant <input type="checkbox"/> Joueur Libre <input checked="" type="checkbox"/> Joueur Futsal <input type="checkbox"/> Joueur Entreprise <input type="checkbox"/> Joueur Loisir <input type="checkbox"/></p> <p>DERNIER CLUB QUITTÉ Saison : 2016-2017 Nom du club : U.S VILLEJUIF Fédération étrangère le cas échéant :</p>		<p>CERTIFICAT MÉDICAL Je soussigné, Dr _____ (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, a :</p> <p>Pour les JOUEURS (2) : - ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football en compétition, - est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4). Bénéficiaire (nom, prénom) : AKASSOU JOHANNE Signature et cachet (1)(5) : _____</p> <p>Pour les DIRIGEANTS : - ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel. Date de l'examen : 2017-01-11</p>	
<p>ASSURANCES Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, en pages suivantes du présent formulaire, par ma Ligue régionale et mon club : - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :</p> <p><input type="checkbox"/> Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur. <input checked="" type="checkbox"/> OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.</p>		<p>Pour un licencié MINEUR Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel. Le représentant légal certifie que les informations fournies sont exactes. Représentant légal du demandeur : Nom, prénom : _____ Signature : _____</p>	
<p>OFFRES COMMERCIALES Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case <input type="checkbox"/> Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts.</p>		<p>Pour un licencié MAJEUR Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes. Demandeur : _____ Signature : _____</p> <p>Représentant du CLUB Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engage la responsabilité du club. Nom, prénom : DAVID Le 5/1/17 Signature : _____</p>	

Vérfications des licences

Cas n°5

Utilisation de la feuille
de match papier

=

Présentation d'une
photocopie d'une pièce
d'identité officielle

+

demande de licence avec
partie médicale validée



FFFC		DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2017-2018		L.F.F.	
NOM du club : FC Gobelins		N° d'affiliation du club : 523264		A remplir intégralement	
<p>IDENTITÉ : NOM : AKASSOU Sexe : <input checked="" type="checkbox"/> M / <input type="checkbox"/> F</p> <p>PRENOM : JOHANNE Nationalité : <input checked="" type="checkbox"/> FR / <input type="checkbox"/> UE / <input type="checkbox"/> ETR</p> <p>Né(e) le : 27/03/96 Ville de naissance : TRECHVILLE CÔTE D'IVOIRE</p> <p>Adresse (1) : 15 Rue Armand Goulet CP : 94800 Ville : VILLEJUIF</p> <p>Pays de résidence : FRANCE Email (1) : mobile 0783833264</p> <p>Téléphones : fixe : mobile</p> <p>(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (dans l'espace FFF) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles.</p>					
<p>CATÉGORIE(S)</p> <p>Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :</p> <p>Dirigeant <input type="checkbox"/> Joueur Libre <input checked="" type="checkbox"/> Joueur Futsal <input type="checkbox"/> Joueur Entreprise <input type="checkbox"/> Joueur Loisir <input type="checkbox"/></p>					
<p>DERNIER CLUB QUITTÉ</p> <p>Saison : 2016-2017 Nom du club : U.S VILLEJUIF</p> <p>Fédération étrangère le cas échéant :</p>					
<p>ASSURANCES</p> <p>Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, en pages suivantes du présent formulaire, par ma Ligue régionale et mon club :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût, - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer, - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) : <p><input type="checkbox"/> Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OU BIEN Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.</p>					
<p>OFFRES COMMERCIALES</p> <p>Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires.</p> <p>Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case <input type="checkbox"/></p> <p>Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts.</p>					
<p>ATTENTION NOUVEAUTÉ !!!</p> <p>Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017, il reste valable pour cette saison à condition de répondre à l'auto-questionnaire médical disponible sur le site fff.fr (https://www.fff.fr/e/ass-li.pdf) ou auprès de votre club.</p> <p>Dans tous les autres cas, vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.</p> <p>Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance de ce questionnaire et j'atteste avoir :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires.</p> <p><input type="checkbox"/> Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.</p>					
<p>CERTIFICAT MÉDICAL</p> <p>Je soussigné, Dr Philippe Akassou (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous, a :</p> <p>Pour les JOUEURS (2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne présente aucune contre-indication apparente - à la pratique du football en compétition, - est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4). <p>Pour les DIRIGEANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel. <p>(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de participation. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet peut être libriste, sténographique ou numérique.</p>					
<p>Pour un licencié MINEUR</p> <p>Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.</p> <p>Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.</p> <p>Représentant légal du demandeur :</p> <p>Nom, prénom : Philippe Akassou</p> <p>Signature</p>					
<p>Pour un licencié MAJEUR</p> <p>Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.</p> <p>Demandeur :</p> <p>Nom, prénom : JOHANNE AKASSOU</p> <p>Signature</p>					
<p>Représentant du CLUB</p> <p>Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engage la responsabilité du club.</p> <p>Nom, prénom : Daniel</p> <p>Le 5/1/17 Signature</p>					

Vérfications des licences

Cas n°5

- Si des réserves sont déposées par l'équipe adverse, ce que l'arbitre doit faire (obligatoire)***
- Se saisir de la photocopie de la pièce d'identité***
- Se saisir de la demande de licence avec la partie médicale validée***
- Les transmettre à l'organisme qui gère la compétition***
- Avec un rapport circonstancié***

Vérfications des identités

Protocole

